

10/07

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 10 décembre 2007

Présents :

Edouard HUSSON, Mireille LEMARESQUIER, James Mc CEARNEY, Frédéric PUIGSERVER.
Eve ROBERT, Claire MERCIER, Emmanuelle PLATTEAU, Sarah FATHALLAH, Dominik
ZUNT, Max BOUCHET, Vincent SCHEINDER, Hugo BRUGIERE.

Absents ou excusés

David ABIKER, Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Emmanuel MACRON, Isabelle MARIANI
(procuration à F. PUIGSERVER).

Assistaient à la séance

Laurent BIGORGNE	directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,
Julien PALOMO	chargé de mission à La DES.

*
* *

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Discussion sur le projet de règlement de scolarité de l'IEP de Paris. | p. 2 |
| II. | Point sur les discussions sur l'épreuve de Grand Oral. | p. 5 |
| III. | Point sur le groupe de travail sur la mise en œuvre des stages de terrain en 1 ^{er} cycle. | P. 8 |
| IV. | Information sur les élections 2007-2008. | p. 9 |
| V. | Adoption du procès-verbal provisoire du 5 novembre 2007. | p. 10 |
| VI. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 10 |

PROCES-VERBAL
de la séance du 10 décembre 2007

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Dominik Zunt. Avant de passer à l'ordre du jour, il donne la parole à Vincent Schneider, étudiant du 1^{er} cycle de Nancy.

Vincent Schneider annonce qu'un étudiant de 1^{ère} année du cycle de Nancy s'est suicidé la semaine précédente. Cet étudiant, Erwann Viquel, était parfaitement intégré à la vie du Campus, mais il semblerait qu'il ait eu des circonstances familiales difficiles. Il propose d'observer une minute de silence.

I. DISCUSSION SUR LE PROJET DE REGLEMENT DE SCOLARITE DE L'IEP DE PARIS

a) Exposé

Laurent BIGORGNE présente le document de travail sur le projet de règlement de la scolarité. Il remercie les étudiants et les enseignants qui ont participé au groupe de travail pour leur assiduité et pour la qualité des débats. Il fait remarquer qu'un acte tel qu'un règlement de scolarité n'est jamais un acte simple et que ce document provisoire comprend déjà de nombreuses pages. C'est un acte important qui relève à la fois de la codification d'un certain nombre de textes existants et d'un certain nombre de pratiques, ainsi que de la mise en cohérence et de la prise en compte des textes qui s'imposent à tout l'enseignement supérieur français. Un règlement n'est pas un acte unilatéral. Le groupe de travail a avancé par discussions et Laurent Bigorgne espère que la discussion qui aura lieu pendant cette Commission sera concluante. Il a aussi à cœur que cette discussion ait lieu avec les membres du Conseil de Direction avant que celui-ci soit amené à voter. Il y aura donc une navette entre les deux instances, le Conseil de Direction pouvant éventuellement demander une nouvelle instruction sur tel ou tel point. Il souhaite en effet éviter que malgré un avis favorable de la Commission paritaire, le vote du Conseil de Direction soit plus hésitant. La discussion d'aujourd'hui permettra de déterminer les points d'accord, de répondre aux questions et de voir sur quels points il faudra encore discuter. L'objectif est d'arriver à un relatif consensus afin que chacun s'y reconnaisse et afin que ce texte, qui sera légué à plusieurs générations d'étudiants, permette la considération des situations qui se présenteront à l'avenir.

b) Questions et observations

Une élue étudiante estime que l'article 21 sur l'apprentissage des langues en 1^{er} cycle est satisfaisant, puisqu'il prend en compte la diversité des cycles. En revanche, elle n'est pas satisfaite de l'article 42, qui porte sur l'apprentissage des langues en cycle du diplôme ; cet article prévoit que l'anglais est la première langue obligatoire de tous les étudiants du cycle du diplôme et que ceux qui n'ont pas au moins un niveau 4 ne peuvent pas prendre une deuxième langue. Elle trouve que cela handicape tous les étudiants qui ont fait un cycle délocalisé et qui, s'ils n'ont pas un niveau suffisant en anglais, ne pourront pas suivre la langue qu'ils ont apprise ou approfondie en 1^{er} cycle. Cela manque de cohérence. Par ailleurs, en 3^{ème} année, il n'est pas possible d'apprendre une nouvelle langue si on ne l'a pas choisie auparavant et si ce n'est pas la langue du pays du séjour d'études. Or il se trouve que beaucoup d'étudiants des cycles délocalisés sont déjà presque trilingues. Il est dommage de les empêcher d'apprendre une quatrième langue s'ils le souhaitent.

James Mc CEARNEY estime que l'initiation à une langue que l'on n'a jamais étudiée avant d'arriver à Sciences Po n'est pas du tout la vocation de l'Institut. Ce dernier a l'engagement vis-à-vis des futurs employeurs de diplômé des étudiants opérationnels dans les langues qui figurent sur leur diplôme. Si on est débutant en 3^{ème} ou en 4^{ème} année, les chances d'être opérationnel dans la langue concernée à la sortie de Sciences Po sont très faibles.

Edouard HUSSON pense que l'un des points essentiels, qui renvoie à un débat de fond qui revient régulièrement en séance, est de savoir comment valoriser l'apprentissage extraordinaire des langues pratiqué dans les 1^{ers} cycles délocalisés, sachant que lorsque les étudiants arrivent en master, ils font face à de nouvelles contraintes. Du point de vue du site parisien, il ne faut pas négliger que les étudiants étrangers des cycles délocalisés sont souvent trilingues, ce qui rend plus aisé pour eux l'apprentissage d'une nouvelle langue. Il serait dommage que tout l'investissement qui est fait par Sciences Po pour ces cycles délocalisés ne soit pas suffisamment valorisé quand on arrive au niveau du master. A moyen terme, il y a un risque que des candidats potentiels qui se renseignent sur les cycles délocalisés s'entendent dire que leurs acquis de 1^{er} cycle ne seront pas assez valorisés en master à Paris, ce qui pourrait réduire le recrutement.

Eve ROBERT souligne que des groupes de travail sur la question des langues sont prévus en février 2008 et qu'il faudra mener un débat sur la valorisation de la spécificité des cycles délocalisés. Elle demande quelles seront les possibilités d'amendement de ce règlement une fois qu'il sera adopté, au cas où une modification de la politique des langues serait décidée en groupe de travail.

Frédéric PUIGSERVER a une question sur la méthode de travail. Il est très sensible à la démarche de consultation des étudiants et des enseignants pour l'élaboration de ce texte. Le travail se poursuivra sur certains arbitrages et sur la mise en forme du texte, mais il demande s'il est envisagé de soumettre le projet de texte à une concertation plus large que celle de la Commission paritaire et du Conseil de Direction. Il pense notamment qu'il serait utile de soumettre le texte à une réflexion plus large du corps enseignant.

James Mc CEARNEY est d'accord avec Edouard Husson sur l'importance de la validation des acquis. Mais la question sur l'apprentissage d'une nouvelle langue en 3^{ème} ou 4^{ème} année porte sur un investissement là où il n'y a aucun acquis, ce qu'il estime être une perte de ressources pour Sciences Po.

Edouard HUSSON pense que lorsqu'on parle trois langues, l'apprentissage d'une quatrième repose sur un acquis. Il est plus facile d'apprendre une nouvelle langue quand on en parle plusieurs.

James Mc CEARNEY estime que quand on arrive avec un acquis en allemand, en anglais et en français, cela ne signifie pas pour autant qu'on n'aura pas de mal à apprendre le japonais.

Dominik ZUNT remarque que c'est un cas extrême. Mais il est plus facile pour une personne parlant le tchèque d'apprendre le russe, ou pour un francophone d'apprendre l'italien. Il est d'accord avec M. Husson sur le fait que les étudiants venant des cycles délocalisés représentent un vivier exceptionnel. Mais les étudiants trilingues souhaitant apprendre une quatrième langue restent une minorité et on pourra étudier leurs situations au cas par cas. Le fait que ces situations ne soient pas abordées par le règlement de scolarité ne lui pose donc pas de problème.

Eve ROBERT pense qu'il pourrait y avoir une concertation encore plus importante pour emporter l'adhésion sur le règlement.

Laurent BIGORGNE indique que concernant la politique des langues étrangères, Sciences Po a lancé un audit en profondeur du fonctionnement de son département des langues. Cet audit sera pédagogique, financier, et aura une dimension internationale forte, en comparant Sciences Po à trois autres institutions : le MGIMO à Moscou, la LSE qui enseigne et fait sa recherche dans la langue mondiale du travail universitaire, et l'université Bocconi de Milan, qui a fait le choix du passage progressif au tout anglais pour ses cursus. Point central de cet audit, Sciences Po lancera un sondage massif et qualitatif auprès des étudiants sur l'enseignement des langues, notamment sur les campus en régions. Par ailleurs, un règlement est un texte, il n'est pas gravé dans le marbre. L'idée de ce règlement est de fournir à chacun une base à la fois transparente et opposable en cas de débordement ou de sentiment d'injustice par rapport à telle ou telle situation. Ce règlement aura vocation à vivre au rythme où se développeront et changeront les publics, les formations et les attentes des recruteurs publics, privés et universitaires. En ce qui concerne les campus en régions, la plupart des étudiants maîtrisent déjà ou ont un intérêt très fort pour les langues qui y sont enseignées et ont moins de difficultés en anglais que les autres élèves. La situation de l'anglais sur le campus de Paris est relativement problématique, tant le niveau moyen des élèves laisse à désirer. Il faudra travailler sur l'excellence du niveau des étudiants des campus en régions, qui porte souvent sur plusieurs langues. Il souhaite que l'audit qui sera lancé fasse justice aux aspirations linguistiques des étudiants des campus en régions, tout comme il souhaite que les masters intègrent de plus en plus des parcours dans une

autre langue que le français. Mais il lui paraît nécessaire que l'anglais soit la langue de base de tous les étudiants qui n'ont pas la chance d'être sur un campus en région, parce que la situation actuelle, avec 40 à 50% d'étudiants qui arrivent sur le campus de Paris avec un niveau 2 en anglais, n'est pas satisfaisante. Dès lors qu'on n'en fait pas un sujet de politique de recrutement, il faut au moins en faire un sujet de formation et renforcer le niveau de ces étudiants lorsqu'ils sont à Sciences Po.

Il répond à Eve Robert qu'il est nécessaire que ce texte puisse être voté et qu'il puisse être amendé et actualisé au fur et à mesure de l'évolution de Sciences Po. Les groupes de réflexion ont fait un gros travail de remise à niveau, mais ce travail n'a pas vocation à rester figé. S'agissant de la médiatisation de ce travail, il a du mal à croire que ce règlement de scolarité soit un sujet de mobilisation absolue pendant la campagne électorale. Il lui paraît sain de discuter du texte dans les instances compétentes, mais il ne s'agit pas de le faire directement dans la Péniche. Les élus sont les représentants des élèves et des enseignants et ils auront la responsabilité de voter sur ce texte. S'il souhaite qu'on ouvre la discussion sur des questions qui paraîtraient problématiques, il ne souhaite pas en faire un sujet de démocratie directe. En revanche, il croit nécessaire de susciter une discussion auprès des élèves et des enseignants, comme le propose Frédéric Puigserver. Il pense qu'il faudra adresser une lettre courte aux enseignants, voire aux étudiants, présentant les principaux points du nouveau règlement. Mais la décision reviendra aux élus étudiants et enseignants.

Frédéric PUIGSERVER souligne qu'il ne s'agit pas de renoncer à exercer la compétence des élus des conseils. Sa préoccupation est que, dans une phase intermédiaire entre l'élaboration de ce document et son adoption par le Conseil de Direction, un projet de texte puisse éventuellement être soumis à une concertation plus large que la concertation des élus, pour que les enseignants et les étudiants puissent faire des remarques. Il demande s'il serait envisageable de mettre le texte en ligne sur Intranet afin qu'enseignants et étudiants puissent le consulter et faire parvenir leurs remarques éventuelles pendant une certaine période, ces remarques étant débattues avant l'adoption définitive du texte. Cela irait au-delà d'une information sur le travail en cours. L'idée est de ne prendre personne par surprise et de susciter le plus large consensus sur ce règlement.

Claire MERCIER demande des précisions sur le sondage qui sera réalisé par un institut extérieur. Elle demande ce qu'il en est du questionnaire sur la politique des langues qui devait être distribué l'année dernière.

Laurent BIGORGNE répond à Frédéric Puigserver que sa proposition lui paraît frappée au coin du bon sens. Il indique qu'il verra avec Cédric Prunier ce qu'il sera techniquement possible de faire dans le délai imparti. Il répond à Claire Mercier que c'est justement parce que Sciences Po n'a pas été capable de mettre en œuvre le premier questionnaire qu'il souhaite que cette enquête soit réalisée par un institut dont c'est le métier. L'enquête sera réalisée par TNS-Sofres, qui connaît déjà bien Sciences Po à travers l'enquête jeunes diplômés qu'il réalise. Cette enquête ne devrait pas coûter plus de 3000 – 4000 euros à Sciences Po, ce qui reste modéré. Il indique qu'il informera la Commission de l'évolution éventuelle de ce coût, mais précise qu'il n'est pas prêt à payer davantage. Il demande à Claire Mercier si elle trouve ce coût excessif.

Claire MERCIER estime qu'il aurait été préférable de terminer le questionnaire de l'année dernière, qui aurait été gratuit.

Laurent BIGORGNE répond qu'il n'aurait pas été gratuit. Il aurait été élaboré, dépouillé et traité par l'OSC, ce qui aurait eu un coût à peu près équivalent. Il n'existe aucune opération de sondage qui soit gratuite.

Une élue étudiante pense que si on consulte les enseignants, il faudra prendre plus de temps pour discuter du règlement de scolarité. En effet, une consultation des enseignants pourrait remettre en cause un certain nombre d'équilibres dans le consensus trouvé et il faudrait donc que derrière, les étudiants puissent retravailler sur ce texte.

Frédéric PUIGSERVER précise que dans son esprit, il ne s'agissait pas de limiter la concertation aux seuls enseignants.

Laurent BIGORGNE souligne que son premier impératif est un souci d'efficacité. Les élus étudiants arrivent à la fin de leur mandat. Il ne souhaite pas que le règlement soit un enjeu électoral, puisqu'il ne

modifie pas vraiment des équilibres importants. Il souhaite surtout qu'on le fasse aboutir. Trois dates sont possibles pour cet aboutissement : le mois de janvier 2008 est un délai trop court, le mois de mars verrait la discussion se conclure avec les nouveaux élus, et la fin de l'année universitaire serait sans doute un horizon un peu trop lointain. Laurent Bigorgne ajoute qu'il devra faire le point avec Richard Descoings sur l'avancement des travaux et qu'il faudra trouver un horizon de temps raisonnable pour adopter ce texte et informer les uns et les autres sans qu'ils aient le sentiment d'être pris en traître à la rentrée.

II. POINT SUR LES DISCUSSIONS SUR L'ÉPREUVE DU GRAND ORAL

a) *Exposé*

Laurent BIGORGNE indique que rien ne changera. Sa première motivation, s'agissant de cette épreuve essentielle du diplôme, est de la faire changer le moins possible. L'idée est de dire qu'aujourd'hui, l'épreuve de grand oral vient consacrer les études à Sciences Po, même si elle n'a plus la place qu'elle avait par le passé. Il rappelle qu'autrefois, le grand oral, s'il était obtenu avec une note inférieure à 10, avait un caractère très discriminant au moment de se présenter devant le jury de diplômation. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, ce qui lui paraît sain. Le grand oral est une épreuve formalisée de 10 minutes devant un jury composée de trois personnes dont un représentant du directeur de l'Institut, sanctionnée par une conversation de 10 minutes, le tout sanctionné par une note sur 20 assortie d'un commentaire sur la prestation du candidat. Le deuxième point important, auquel Laurent Bigorgne est très attaché, est que le grand oral n'est pas un exercice technique, mais un exercice problématique, tournant autour d'un argumentaire déployé autour d'une question donnée et empruntant à une culture pluridisciplinaire. Deux inflexions pourraient être apportées à l'épreuve pour poursuivre la tradition du grand oral dans les meilleures conditions. Le premier point est qu'il est nécessaire de décrier les élèves sur la question du grand oral. Il ne croit pas que plus une épreuve a fait souffrir, plus elle a été utile dans le cadre d'un cursus. L'aspect rituel du grand oral, qui consiste à le faire précéder d'une préparation d'une heure sur un sujet tiré au choix n'assure pas toujours les résultats qu'on est en droit d'attendre des étudiants, et relève d'un temps où cette épreuve était étroitement articulée aux épreuves des concours administratifs qu'on passait après Sciences Po. La présence croissante d'étudiants internationaux, étrangers à ce type de pratiques, rend nécessaire un certain changement. Il serait également préférable de remédier au caractère un peu léger des prestations proposées. Il souhaite qu'on maintienne le caractère pluridisciplinaire de l'épreuve, et pour mettre l'accent sur la réflexion, qu'on demande aux étudiants de produire *ex ante* un document de support de deux ou trois pages, qui donnerait lieu à une soutenance dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Il ne s'agirait plus de prendre les élèves par surprise, mais de leur demander de produire une réflexion nourrie, préparée avant le grand oral, et qui se déploierait dans les mêmes formes que le grand oral actuel. Il précise que dans son esprit, il s'agit en fait d'être encore plus exigeant envers les étudiants.

En ce qui concerne la deuxième inflexion, le grand oral est un moment qui doit permettre un effort de réflexion le plus abouti possible sur tout ce qui a pu être envisagé dans le cadre d'un cursus à Sciences Po et tout ce qui peut permettre de penser les différents cursus de master dans le contexte d'une actualité politique, économique, sociale, parfois philosophique ou juridique, ce qui permettra aux élèves de replacer les enjeux de leur formation de master au sein d'enjeux beaucoup plus larges, qui sont ceux de la société. On ne doit pas demander de prestations techniques aux élèves. Un élève d'affaires publiques ou de finance et stratégie doit être capable, à partir d'une liste raisonnée de sujets, de replacer les différents enjeux, les problématiques et les discussions autour du secteur professionnel et du type de métier auquel il aspire, en fonction de tous les enseignements de sciences sociales qui auront été reçus depuis le 1^{er} cycle. L'idée du grand oral est de conserver une épreuve ritualisée de sortie, en permettant aux élèves de mieux faire valoir leurs compétences et leur capacité de réflexion et d'argumentation, en sortant de la dichotomie entre savoirs spécialisés et savoirs généraux. En outre, le grand oral doit permettre aux élèves une ultime réflexion sur le type de débouchés auxquels ils aspirent et sur le type de problématiques qui structurent les secteurs qui les intéressent, en fonction d'un cadre pluridisciplinaire de réflexion appuyé sur les sciences sociales.

b) *Questions et observations*

Frédéric PUIGSERVER pense qu'il est très important que le grand oral ne dérive pas vers une épreuve technique. Tout en le thématissant en fonction des différentes dominantes des étudiants, il faut qu'il permette aux membres du jury d'apprécier la réflexion des étudiants en la plaçant dans un cadre pluridisciplinaire. A partir du moment où cela est garanti par le format de l'exercice proposé, il ne peut qu'approuver ce qui est proposé aujourd'hui.

Sarah FATHALLAH demande quelle forme aura le document préparé avant le grand oral. Cette forme sera-t-elle imposée ou non à l'étudiant ? Le document portera-t-il uniquement sur les enseignements de tronc commun ou bien renverra-t-il aussi aux enseignements spécifiques à chaque master ? Si c'est le cas, qui pourra apprécier que le thème du document replacera les enseignements spécifiques du master dans le cadre plus général des enseignements de sciences sociales ?

Eve ROBERT trouve très intéressant de fonder l'épreuve sur une réflexion faite en amont. Mais elle pense qu'il serait dommage que l'épreuve ne porte plus exclusivement sur le tronc commun. La spécificité des étudiants de Sciences Po n'est pas seulement d'être capables d'avoir une vraie réflexion en lien avec l'actualité sur les enjeux propres à leur futur secteur professionnel, mais aussi de pouvoir réfléchir sur des débats de société beaucoup plus transversaux. Les tronc communs sont aussi ce qui permet une identité forte de la formation à Sciences Po et il est important que cette épreuve porte sur ces tronc communs.

Un élu étudiant se félicite des orientations prévues pour le grand oral. Il demande des précisions sur la forme du document préparé avant l'oral.

Edouard HUSSON demande quel serait le délai de préparation de cette note de lecture et comment seraient choisis les sujets.

Laurent BIGORGNE croit nécessaire, s'agissant d'un examen qui vient ponctuer une scolarité, de donner à tous le plus grand sentiment d'équité possible. Il ne faut pas que dans tel ou tel programme de Sciences Po, on puisse avoir l'impression que le grand oral est plus facile ici ou là. Il faut que le grand oral reste une épreuve commune permettant de déployer et de jauger des qualités communes attachées aux valeurs de Sciences Po. Il ne s'agit donc pas d'en faire une épreuve technique. Il indique que dans les prochaines semaines, il va proposer des essais de cadrage de la note de relecture, pour éviter que certains arrivent avec un mini-mémoire là où d'autres arriveraient avec un court document. Il faudra également formaliser la présentation de cette note de relecture (fonte, interlignes) sans normer le fonds des travaux. Par ailleurs, le fait de ne plus demander aux étudiants de traiter en une heure un sujet tiré au sort, mais de leur laisser le temps de le préparer, implique que le choix du sujet soit celui des équipes enseignantes. Il est important que les équipes pédagogiques proposent des séries de sujets, en assurant la cohésion de ces équipes pédagogiques et la plus grande pluridisciplinarité possible au moment du choix des sujets. Ces sujets pourraient être donnés quatre ou cinq semaines à l'avance, les étudiants ayant le temps de choisir, mais tout cela reste à préciser. Il faut décider si on donnera autant de sujets qu'il y a d'étudiants ou si on choisira un autre dispositif. Il est partisan de donner un temps de réflexion substantiel aux étudiants, parce que le fait de rédiger une note-support problématisée de trois pages est un exercice difficile s'il est porté au niveau d'exigence que demandera Sciences Po. Il faudra réfléchir à la possibilité pour certains élèves de rédiger cette note en anglais s'ils sont plus à l'aise dans cette langue, mais l'épreuve orale aura lieu en français, ce qui est nécessaire du point de vue de l'équité et du niveau de français qu'on demande à la sortie de Sciences Po.

Il répond à Eve Robert que la place des sciences sociales devra être le critère d'évaluation. On laissera une grande souplesse dans le choix des sujets, mais il faudra imposer dans le mode de traitement que tel ou tel degré de maîtrise d'une ou de plusieurs sciences sociales soit obligatoire dans le document de support et fasse l'objet du cœur de la discussion. En revanche, Laurent Bigorgne ne souhaite pas articuler cette note aux enseignements de tronc commun, qui sont près d'une quinzaine aujourd'hui. En effet, si on le faisait, on reviendrait immédiatement à une note de relecture sur un cours. Il précise qu'il faudra réfléchir sur ce qui est proposé aujourd'hui, aucune décision définitive n'ayant été prise.

James Mc CEARNEY demande si cette note de lecture pourrait porter sur des ouvrages en langue étrangère, et si oui, lesquels. Par ailleurs, dans la mesure où ce sera un document que les étudiants prépareront pendant quelques semaines, il demande si on envisage un contrôle pour les problèmes de plagiat.

Laurent BIGORGNE répond qu'il ne s'agit pas d'une fiche de lecture, mais d'un document qui partira d'une question. En revanche, dès lors qu'on se mettra d'accord sur un cadrage de l'épreuve, on exigera sans doute que l'étudiant ait pu nourrir ce document support d'une citation assez longue d'un ouvrage ou d'une réflexion empruntée à un auteur. Mais il faudra bien que les étudiants aient en tête que l'objet premier est de répondre à une question. Il répond qu'il craint le plagiat dès lors qu'il y a discussion collective ou absence de discussion sur un travail. Quand on demande à cinq personnes de faire un travail en commun, il y a tout de suite le risque d'une forme de copier-coller. Quand il y a absence de discussion, ce risque est plus fort encore. Mais quand il y a présentation et discussion par l'étudiant de son travail devant un jury de trois personnes, qui permet de balayer l'ensemble du document, il pense qu'il faut s'en remettre à la capacité des enseignants. C'est pourquoi il souhaite que le document ne soit pas trop long, afin que les examinateurs aient le temps d'en prendre connaissance. La discussion devrait permettre de s'assurer que le travail produit est bien celui de l'étudiant qui passe le grand oral. Il ne prétend pas que le risque de plagiat est inexistant, mais précise que chacune de ces fiches passera à travers un outil permettant de savoir s'il y a eu tentative de plagiat dans le stock des travaux antérieurs et dans le stock des travaux disponibles sur Internet.

Frédéric PUIGSERVER souhaite relativiser la question du plagiat, dont on fait une sorte d'épouvantail. C'est certes une pratique grave qui révèle une certaine malhonnêteté intellectuelle, mais il rappelle que dans le cadre du grand oral, il appartiendra au jury d'apprécier une prestation orale. A partir du moment où on est convaincant et où on a réussi à s'approprier des éléments qu'on n'a pas inventé, puisqu'il faut bien trouver les informations permettant de rédiger la note quelque part, la question du plagiat devient secondaire.

Laurent BIGORGNE précise qu'il ne s'agit pas de donner une note à une dissertation qui sera ensuite commentée à l'oral, mais de noter une prestation orale. Quelqu'un peut très bien fournir un excellent papier et ne pas savoir le défendre, tout comme quelqu'un peut fournir un papier assez moyen et être excellent dans la discussion et dans la défense de son travail. Il ne voudrait pas que le grand oral devienne un exercice de pure rhétorique écrite suivie d'une rhétorique orale. Il faudra vraiment que le temps de l'exposé et de la discussion soit le point névralgique de cette épreuve.

Max BOUCHET se demande si la substitution d'une note à un exposé oral ne se fait pas aux dépens de l'évaluation de la capacité d'analyse et de réflexion rapide sur une question posée, ainsi que de l'argumentation développée à partir de cette réflexion.

Laurent BIGORGNE pense que donner un sujet sur les firmes multinationales, en laissant au candidat une heure pour réfléchir sur ce sujet, avant d'écouter un exposé de 10 minutes suivi d'une discussion sur ce sujet, permet de noter les facultés d'agilité et de mémoire immédiate de sources plus ou moins avérées. Il n'est pas convaincu que le fait de mettre quelqu'un sur le gril pour traiter d'un sujet qui peut être assez aride soit le meilleur moyen de ritualiser sa sortie de Sciences Po. En revanche, demander un travail d'écriture sérieux, qui devra être présenté et défendu devant un jury, ne sacrifie pas à la réflexion rapide puisqu'il y aura interaction entre un jury et un candidat, tout en faisant entrer une autre dimension, qui est celle de la capacité à convaincre dans un temps court à partir d'une réflexion poussée. Par ailleurs, il ne croit pas juste que parce qu'on a tiré au sort un sujet difficile, on ait une mauvaise note à cette épreuve, alors qu'on a énormément investi dans ses études. Il faut savoir quand il faut entourer de plus de sécurité certaines modalités d'épreuves parce qu'elles doivent valoriser le travail des étudiants et non les mettre en difficulté.

III. POINT SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MISE EN ŒUVRE DES STAGES DE TERRAIN EN 1^{ER} CYCLE

a) Exposé

Laurent BIGORGNE rappelle que ce projet a été voté et qu'il présente aujourd'hui les modalités de mise en œuvre. L'un des acquis principaux du dernier groupe de travail est la garantie que si des élèves à l'entrée de la 2^{ème} année trouvent par eux-mêmes un stage, notamment s'il s'agit d'un stage rémunéré et qui réponde au cahier des charges global de cet exercice, Sciences Po ne refusera pas la validation de ce stage pour en imposer un autre. A partir du moment où il s'agirait d'un stage de terrain, il n'y a aucune raison

d'empêcher un étudiant de le faire, et il serait irrationnel de se couper de cette ressource au moment où Sciences Po doit trouver de nombreux stages. Sciences Po a d'ores et déjà commencé à chercher le plus largement possible des stages. Il propose qu'en février, une réunion présente l'offre de stages, afin que les discussions puissent avoir lieu sur la base du vivier de stages existant. Il faut rassurer les élèves sur le fait qu'il ne s'agit pas de leur imposer une modalité de stage qui serait contraire à leur bien-être ou à leurs objectifs, mais de leur faire découvrir une réalité qu'affrontent la plupart des Français.

b) Questions et observations

Dominik ZUNT remercie la direction pour le caractère assez souple de la mise en œuvre de ce dispositif.

Eve ROBERT indique que le groupe de travail a permis de rassurer les élus étudiants sur un certain nombre de points, notamment la question des stages rémunérés. Un certain nombre d'interrogations demeurent, notamment la question de la date du stage. Pour l'instant, il devrait obligatoirement avoir lieu en septembre après la 1^{ère} année. Elle pense qu'il serait intéressant que les étudiants puissent le faire en 1^{ère} ou en 2^{ème} année, ou pendant un autre mois. Sciences Po a fait valoir que le mois de septembre est le meilleur choix parce que les étudiants ont reçu leur bourse à cette date, mais elle fait remarquer que les bourses arrivent en fait entre octobre et décembre.

Laurent BIGORGNE fait remarquer que Sciences Po est le premier établissement de l'académie de Paris dans le versement des bourses du CROUS et a été félicité par le rectorat sur ce point. Les choses sont encore perfectibles, mais le versement rapide de ces bourses est une des priorités de l'action sociale à Sciences Po. Par ailleurs, elle s'interroge sur l'intérêt pédagogique de ce stage de terrain tel qu'il est conçu. L'intérêt d'un stage de 1^{er} cycle est aussi la démarche consistant à rédiger un CV, à chercher un stage et un maître de stage. Elle pense qu'il faudrait axer davantage l'aspect pédagogique du stage sur ces points.

Vincent SCHNEIDER demande s'il y aura un effet rétroactif pour l'attribution des crédits concernant les élèves ayant déjà fait des stages.

Laurent BIGORGNE répond que concernant la date du stage, il préfère qu'on ait un cadre de travail assez directif. Il pense que le faire avant l'entrée en 2^{ème} année est un excellent moment. Cela redonne du sens à l'année académique qui vient et donne aux élèves un moment de réflexion avant de remplir leur dossier de départ en 3^{ème} année à l'étranger. Ce positionnement est perfectible, mais septembre a des avantages. Le fait de placer ce stage plus tard, par exemple peu avant la 3^{ème} année à l'étranger, risquerait d'en faire une formalité qu'on remplit parce qu'il faut bien. En outre, si un étudiant n'a pas rempli ses obligations de stage, il est préférable d'en discuter avec lui au début de l'année universitaire, à un moment où on peut encore rattraper les choses. Il ne veut pas que ce stage de terrain soit un obligation vague. Cela doit être un moment important dans la formation des étudiants. Il est d'accord avec Eve Robert sur l'intérêt de la préparation en amont. Ce n'est pas parce que Sciences Po aura un portefeuille d'offres de stage qu'il n'y aura aucun effort à consentir pour les obtenir. Aucune entreprise ou institution sérieuse ne prendra un étudiant en stage sans un CV et un entretien préalable. Par ailleurs, il faudra réfléchir au retour d'expérience sur ce stage. Bruno Latour a dirigé pendant des années ce type d'expérience à l'école des Mines et il a avancé l'idée d'un journal de bord. Il faudra éviter des rapports de stage non encadrés et rédigés à la dernière minute, et il faudra réfléchir au récit de l'expérience vécue et à la façon d'en faire profiter les autres étudiants. Il répond à Vincent Schneider *qu'a priori*, il n'a rien contre un effet rétroactif. On pourrait l'envisager pour des situations qui se sont présentées depuis que le principe de ce stage a été voté par le Conseil de Direction.

Eve ROBERT estime que si ce stage est obligatoire pour septembre 2008, il est important d'en avertir les étudiants de 1^{ère} année dès maintenant, notamment parce qu'un certain nombre ont besoin de jobs d'été et qu'il leur faudra le temps de trouver un stage rémunéré.

Laurent BIGORGNE est d'accord.

IV. INFORMATION SUR LES ELECTIONS 2007-2008

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique que cette année, seul le collège étudiant est appelé à renouvellement. Le calendrier n'a pas beaucoup changé, mais depuis la loi sur l'autonomie des universités et ses décrets d'application, notamment le décret électoral qui encadre l'élection des instances nouvelles prévues par le texte d'août 2007, la commission de contrôle des opérations électorales n'est plus présente à toutes les étapes de la procédure. Elle continue d'exister et elle est consultable en fonction des besoins qui se feraient jour dans l'établissement, mais elle n'est sollicitée *in fine* qu'en cas de recours. Cela signifie pour Sciences Po beaucoup de vigilance dans le travail administratif qui va encadrer le bon déroulement de ces élections et sans doute des modalités à trouver, en confiance avec les étudiants, pour pouvoir communiquer de la manière la plus transparente sur le déroulement de ces élections. Cela se fera notamment à travers un renforcement du dispositif habituel de réunions d'information et de précautions entourant la tenue du scrutin à Paris et dans les sites délocalisés. Le calendrier débutera avec l'affichage des listes électorales le 18 décembre, les réunions d'information, notamment celle du 4 janvier, la date limite de dépôt des listes électorales le 8 janvier, la réunion d'attribution des moyens le 8 janvier, l'envoi des professions de foi le 9 janvier, la campagne électorale du 9 au 15 janvier, le scrutin les 16 et 17 janvier, le dépouillement et la proclamation des résultats le 18 janvier.

b) Questions et observations

Eve ROBERT ne comprend très bien ce qui est changé par la loi.

Laurent BIGORGNE répond qu'auparavant, la commission de contrôle des opérations électorales se réunissait pour vérifier la validité des listes déposées, ainsi que le jour du dépouillement. Désormais, il reviendra à l'établissement de vérifier la validité des listes et c'est le chef d'établissement qui aura autorité pour proclamer les résultats. Mais s'il y a un litige concernant le déroulement des élections, la commission sera réunie.

Hugo BRUGIERE demande pourquoi on ne peut pas envoyer les professions de foi par courrier électronique.

Laurent BIGORGNE répond que Sciences Po le fait d'ores et déjà, à travers la *newsletter*. Celle-ci est doublée d'un envoi papier parce que c'est une vieille revendication étudiante. Tout le monde n'ouvre pas forcément la *newsletter*.

Une élue étudiante demande si les conditions resteront les mêmes pour les campus en régions, les bulletins étant envoyés à Paris et dépouillés tous en même temps.

Laurent BIGORGNE répond par l'affirmative. Les urnes scellées par un huissier seront apportées dans son bureau avant le dépouillement. Il souhaite qu'à l'avenir, les étudiants des campus en région puissent dépouiller sur place. Pour un campus comme Nancy, qui compte 200 étudiants, l'anonymat de chacun peut être préservé par un dépouillement sur place. Au fur et à mesure que les campus dépasseront un certain seuil, on pourra faire les dépouillements sur place. Le deuxième horizon qu'il faudrait ouvrir est celui du vote électronique. Le rectorat de l'Académie de Paris est très réticent sur ce point, mais il pense que cette mesure serait particulièrement intéressante pour les étudiants en 3^{ème} année à l'étranger et pour les doctorants. S'il est techniquement possible d'encadrer la sécurité du vote et de garantir l'anonymat, il pense que c'est une évolution souhaitable. Il souhaite qu'à terme, cette discussion ait lieu à Sciences Po.

Une élue étudiante aimerait que ce vote électronique soit généralisé aux élections du CROUS, pour lesquelles les cycles délocalisés ne peuvent pas voter sur place.

Laurent BIGORGNE répond qu'il est compétent pour les élections aux Conseils de Sciences Po et qu'il ne souhaite pas organiser les élections du CROUS, qui sont un véritable casse-tête. Sciences Po héberge les élections du CROUS, mais n'a pas la compétence d'en être opérateur, ce qu'il trouve préférable parce qu'elles sont très compliquées.

Eve ROBERT trouve regrettable que les étudiants des cycles délocalisés ne puissent pas voter pour leur CROUS local. Ils sont censés voter pour le CROUS de Paris, ce qui nécessite un déplacement.

Laurent BIGORGNE lui demande si elle préconise un rattachement du 1^{er} cycle franco-allemand de Nancy à l'université de Nancy 2 ou au PRES nancéen.

Eve ROBERT demande qui a compétence pour la carte électorale du CROUS.

Laurent BIGORGNE souligne que ces questions soulèvent deux problèmes différents. Le premier est d'assurer la représentation des étudiants des campus en régions au moment du scrutin organisé pour les élections du CROUS de Paris. La deuxième est de savoir si les services auxquels ont accès ces étudiants ne relèvent pas davantage d'une politique régionale de site, et donc des différents sites sur lesquels sont implantés les cycles en régions. Il pourra interroger le rectorat sur ce point, mais il pense que la réponse probable sera que ces cycles dépendent entièrement de l'Académie de Paris.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISoire DU 5 NOVEMBRE 2007

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité sous réserve de quelques modifications.

VI. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Hugo BRUGIERE a une question sur la charge de travail et sur le nombre d'heures d'enseignement, notamment en 1^{er} cycle. Il croyait savoir qu'une réflexion était en cours pour réduire cette charge de travail. Il demande où en est cette réflexion. Par ailleurs, il s'interroge sur l'application des enseignements d'enjeux politiques et d'espace mondial auprès des étudiants de 2^{ème} année.

Laurent BIGORGNE répond que la charge de travail est un sujet pluriannuel. Il faudra prendre acte du fait que Sciences Po a pesé pour la dernière fois les maquettes pédagogiques il y a sept ans, lors du passage au modèle 3-5-8. Il est temps de regarder les conséquences de l'arrivée des 1^{ers} cycles en régions et de l'internationalisation du 1^{er} cycles. La direction est prête à regarder ces questions en détail et Laurent Bigorgne a demandé une cartographie globale de la charge horaire distinguant les cours-séminaires, les conférences de méthode, les cours magistraux et les enseignements en langue étrangère. Sciences Po en est au tout début du rassemblement du matériel nécessaire à une vision globale de la question. Ce sujet sera examiné plus en détail au printemps 2008. Il précise que cette question est posée sans *a priori* et qu'il n'y a pas d'hypothèse de départ, ni dans le sens d'une réduction, ni dans le sens d'une augmentation. En ce qui concerne les cours d'enjeux politiques et d'espace mondial, il est content de les avoir mis en place en 2^{ème} année et pense qu'il faudra regarder les évaluations pour voir comment se passent les choses.

Vincent SCHNEIDER rappelle que les cycles délocalisés ont certains cours en commun avec Paris, par exemple celui de Marianne Frison-Roche en 2^{ème} année. Une réunion pédagogique réunissant les maîtres de conférence et les délégués étudiants de conférence a récemment eu lieu à Paris, sans inviter les maîtres de conférence et les délégués des cycles délocalisés. Il peut être difficile de déplacer tout le monde, mais il demande si on pourrait faire circuler plus largement le DVD de cette réunion, qui a été diffusé auprès des maîtres de conférence. Quand des cours ont lieu à Paris, les cycles délocalisés souhaitent être davantage associés aux rapports pédagogiques avec Sciences Po.

Laurent BIGORGNE répond que pour chaque réunion pédagogique commune à plusieurs campus et à chaque fois que c'est possible, il souhaite qu'il puisse y avoir une vidéoconférence. Cela a été fait la semaine précédente avec le cycle de Nancy pour les cours d'Etienne Wasmer. Ce n'est parfois pas possible, par exemple quand les salles équipées de vidéoconférence ne sont pas disponibles. Dans ce cas, on recourt au DVD. La plupart des enseignants qui ont des cours multi-sites tiennent à aller eux-mêmes sur les campus au moins une fois par semestre. Cette année, Marianne Frison-Roche n'a pas pu le faire pour des raisons de santé. Il indique qu'il demandera aux responsables pédagogiques de voir s'il y a des solutions de continuité entre les discours tenus à Paris et les discours tenus à Nancy.

Une élue étudiante insiste sur l'importance de cette coordination. Elle ne demande pas forcément une vidéoconférence, mais estime qu'on aurait pu prévenir les cycles délocalisés une semaine à l'avance, afin que les étudiants puissent faire remonter leurs questions et leurs réflexions.

Laurent BIGORGNE est d'accord.

Une élue étudiante demande si les stages de terrain pourront avoir lieu à l'étranger. Cela permettrait d'améliorer le niveau de langue des étudiants et pour ceux qui viennent de l'étranger, cela leur permettrait de rester dans leur famille tout en remplissant cette obligation de scolarité.

Laurent BIGORGNE souhaite que Sciences Po avenir traitera ces questions au cas par cas. Il n'y a pas de raison de refuser *a priori*, mais il faudra que ce soit un vrai stage de terrain. Sa réponse n'est ni un oui systématique, ni un non définitif. Cela sera permis si le cahier des charges est respecté et si on peut vérifier tout ce qui se fait lors du stage pour éviter les effets d'aubaine et les faux stages.

Une élue étudiante demande si Sciences Po Avenir aura le temps de rencontrer chaque étudiant et de vérifier la validité de sa demande de stage.

Laurent BIGORGNE répond qu'il faudra tâcher de prendre ce temps.

La séance est levée à 20 heures.